

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 9 mai 2019 à 18h00 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents mesdames les conseillères Corina Lupu et France Robillard Pariseau et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Yves Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, également présent, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Convocation
2. Embauche inspecteur
3. Période des questions
4. Clôture

Monsieur le maire René Pelletier ouvre la séance extraordinaire constatant que tous les membres du conseil sont présents à 15h 45.

1. Convocation

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation conformément aux dispositions du Code municipal du Québec afin de traiter du dossier suivant :

2019-05-81

2. Embauche inspecteur

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment responsable de l'émission des permis;

Considérant qu'il s'agit d'un remplacement pour la durée du congé de maternité de l'inspectrice en titre;

Considérant qu'il s'agit d'un emploi temporaire à raison de cinq jours semaines pour les six mois d'été et deux jours semaines les six mois d'hiver;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère France Robillard Pariseau et unaniment résolu :

QUE ce Conseil embauche monsieur Jean Philippe Dupuis au poste d'inspecteur en bâtiment responsable de l'émission des permis selon les conditions de la convention collective équivalents à l'échelon 6 (27,25 \$) pour la période couvrant le congé de maternité de l'inspectrice en titre.

Que le travail de monsieur Dupuis fera l'objet d'une évaluation en août et la rémunération pourra être ajustée d'un échelon selon la satisfaction du Conseil.

3. Période des questions

4. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 16h 00.

René Pelletier
Maire

Yves Desmarais
Directeur général – secrétaire -trésorier
pro-tempore

